



**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
du Pays de Béarn**

Séance du 16 janvier 2026

*Date de la convocation : 9 janvier 2026
Nombre de délégués en exercice : 65*

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mohamed AMARA, Muriel BAREILLE, François BAYROU, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Jean-Yves COURREGES, Valérie DEJEAN, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Claude LACOUR, , Daniel LACRAMPE, Francis LANSALOT-MATRAS, Didier LARRAZABAL, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Marlène LE DIEU DE VILLE, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Fernand MARTIN, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVÉ, Nicolas PATRIARCHE, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Valérie REVEL, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY.

Délégués suppléants :

Kenny BERTONAZZI (a supplié Eric SAUBATTE), Victor DUDRET (a supplié Claude FERRATO), Jean-Loup FRICKER (a supplié Monique SEMAVOINE), Jean LACOSTE (a supplié Josy POUEYTO), Régis LAURAND (a supplié Patrick BURON), Charles PELANNE (a supplié Sandrine LAFARGUE).

Etaient excusés :

Lydie ALTHAPÉ, Patrick BALDAN, Michel BERNOS, Jean-Marie BERCHON, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Katty BROGNOLI, Serge CASTAIGNAU, Frédéric CLABÉ, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Bernard DUPONT, Nadia GRAMMONTIN, Arnaud JACOTTIN, Philippe LALANNE, Jean-Simon LEBLANC, Marc OXIBAR, Francis PEES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Carine SARRIQUET, Raymond VILLALBA.

Etaient absents :

Henri BELLEGARDE, Emmanuel HANON, Jérôme MARBOT, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Didier REY, Martine RODRIGUEZ, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Etaient représenté(e)s : Isabelle LAHORE a donné pouvoir à Thierry CARRERE

Secrétaire de séance : Victor DUDRET

**N° 5 - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL
PLAN D'ACTIONS 2026**

Rapporteur : Lydie ALTHAPÉ

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2020, le Pays de Béarn coordonne l'émergence du Projet Alimentaire Territorial (PAT), fruit d'une concertation ayant réuni plus d'une quarantaine de partenaires publics, associatifs et économiques.

Ce travail a abouti à la définition d'une feuille de route stratégique approuvée par délibération du 7 avril 2023 et qui a été labellisée "Programme National pour l'Alimentation" (PNA) – Niveau 1, le 8 février 2023 par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Cette feuille de route est structurée autour de quatre objectifs prioritaires :

- Préserver le foncier agricole et favoriser le développement d'une agriculture nourricière et résiliente (axe 1) ;
- Développer la transformation et la distribution de produits locaux et en circuits courts (axe 2) ;
- Garantir l'accessibilité pour tous à une alimentation saine, locale et durable (axe 3) ;
- Transmettre les savoir-faire et renforcer la mise en réseau des acteurs du territoire, en valorisant le patrimoine culinaire et gastronomique béarnais (axe 4).

Avec près de deux années de mises en œuvre opérationnelles, les premières concrétisations ont pu être partagées au sein du comité de pilotage et du bureau du 1^{er} décembre 2025. Ces instances ont également permis de se projeter sur l'année 2026 et de définir les actions prévisionnelles. Il est proposé à l'assemblée d'échanger et d'approuver ce plan d'actions prévisionnel 2026, tel que présenté ci-après.

Plan d'actions 2026

Axe 1 - Préserver le foncier agricole et favoriser le développement d'une agriculture nourricière et résiliente

Le territoire béarnais, de par sa diversité géographique, favorise une agriculture variée. Il compte environ 250 000 hectares de terres agricoles, représentant 53 % de sa surface, exploitées par près de 6 000 agriculteurs.

Toutefois, le vieillissement de la population agricole constitue un enjeu majeur : 50 % des agriculteurs ont plus de 50 ans et seuls 35 % envisagent une transmission identifiée de leur exploitation. À l'horizon de dix ans, près d'un tiers des terres agricoles changeront de mains, dans un contexte marqué par des difficultés d'accès au foncier.

Si le Béarn dispose d'un potentiel de production lui permettant théoriquement de couvrir jusqu'à trois fois les besoins alimentaires locaux, ce potentiel demeure faible car insuffisamment connecté aux bassins de consommation.

Face à ces enjeux, il est indispensable de construire une vision territoriale partagée et de long terme, afin de concilier les défis liés au changement climatique avec la préservation des terres agricoles et le renforcement de la souveraineté alimentaire locale.

Un travail de structuration a permis de poser un cadre d'intervention partagé sur cet axe stratégique. Par délibération en date du 17 janvier 2025, le Pays de Béarn a engagé une étude sur les dynamiques agricoles et foncières, menée en 2025, comprenant notamment :

- la réalisation d'un diagnostic approfondi des dynamiques agricoles et foncières ;
- la priorisation des enjeux identifiés et un travail collaboratif avec les acteurs locaux afin de formaliser une feuille de route opérationnelle à l'échelle du territoire.

Cette première étape a permis de définir des orientations structurantes, articulées autour de trois enjeux majeurs :

- améliorer la coordination territoriale afin de développer le partage de l'information et de faciliter les coopérations à l'échelle du Béarn ;
- accompagner la transmission des exploitations et l'installation de nouveaux agriculteurs ;
- adapter les dispositifs d'accompagnement aux spécificités des différents types d'espaces, en intégrant l'appréciation de la qualité des terres agricoles dans les stratégies de planification urbaine et en accompagnant la gestion des zones agricoles vulnérables à la déprise.

La phase suivante de la démarche vise à engager la mise en œuvre des actions opérationnelles définies dans la feuille de route, en étroite collaboration avec les acteurs du territoire. Ce travail s'échelonnera jusqu'à 2027.

Dans ce cadre, le Pays de Béarn souhaite notamment en 2026 formaliser des partenariats avec :

- La Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques et la SAFER Nouvelle-Aquitaine, afin de renforcer la coordination des interventions auprès des collectivités. Ces conventions traduiront une logique d'alliance permettant d'organiser des temps d'information et des accompagnements collectifs sur les dynamiques agricoles locales, ainsi que sur les outils mobilisables pour favoriser l'installation et la transmission des exploitations sur le territoire.
- La Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, le CIVAM Béarn et la SCIC Ceinture Verte Pays de Béarn, pour mettre en œuvre un accompagnement spécifique des exploitations en maraîchage et production légumière, dans le but d'anticiper les cessations d'activités et d'améliorer les conditions d'installation des porteurs de projets.

Axe 2 - Développer la transformation et la distribution de produits locaux et en circuits courts

Le Pays de Béarn et le Territoire d'Industrie Lacq-Pau-Tarbes portent une action conjointe sur la thématique agro-alimentaire. Ce travail, réalisé en partenariat avec les étudiants de Master 1 du cursus "Transitions environnementales, société, territoire" de l'UPPA, consiste à la réalisation d'un diagnostic territorial pour faire état des dynamiques autour des différentes filières clés du territoire dans le secteur agro-alimentaire, à savoir : la filière viande (ovin, bovin), la filière laitière, la filière végétale, la filière énergie.

Ce travail constitue une base de réflexion partagée à partir de laquelle pourront être définies des orientations stratégiques à engager afin de renforcer, structurer et accompagner durablement les filières agro-alimentaires du territoire.

Axe 3 - Garantir l'accessibilité pour tous à une alimentation saine, locale et durable

3.1 - Restauration collective

La restauration collective constitue un levier majeur pour relocaliser l'alimentation, soutenir l'agriculture durable et favoriser l'accès à une alimentation de qualité. Dans ce cadre, le Pays de Béarn a organisé en 2025 un défi « Repas de fin d'année 100 % local et bas carbone » dans 12 établissements du territoire, en partenariat avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, l'ADM64, des organismes agricoles. Ce sont près de 4 000 repas servis.

Cette dynamique de coopération associe un large éventail d'acteurs publics et privés et vise à : mobiliser les équipes autour d'un projet collaboratif et pédagogique, valoriser les produits locaux et de saison, sensibiliser aux enjeux d'un approvisionnement durable, identifier les forces et faiblesses du territoire pour alimenter durablement la restauration collective et renforcer les coopérations locales.

Elle doit permettre ainsi de dégager des actions concrètes pour favoriser l'intégration de produits locaux dans les circuits de restauration collective, notamment en matière de structuration des filières, d'approvisionnement, d'information réglementaire et de lutte contre le gaspillage alimentaire.

3.2 - Précarité alimentaire

Une enquête menée en 2024/2025 sur les habitudes alimentaires en Béarn, auprès de plus de 2 000 personnes et de leur foyer, a mis en évidence plusieurs constats : l'accès aux produits locaux et de qualité peut être limité pour des raisons économiques, de proximité, de disponibilité ou de visibilité ; certaines denrées essentielles comme les légumes secs sont peu consommées malgré leurs bénéfices nutritionnels et environnementaux ; et l'alimentation constitue un vecteur fort de lien social et de convivialité.

Depuis janvier 2025, VRAC Pau-Béarn a lancé des groupements d'achats dans trois quartiers prioritaires palois, sous forme d'épiceries mensuelles de produits secs ou de garde. L'objectif est de favoriser l'accès à des produits locaux, biologiques et équitables, de favoriser les produits bruts et diminuer les emballages, d'impliquer les habitants dans la gouvernance et l'animation des épiceries, et de promouvoir la justice sociale et la solidarité, notamment via une rémunération équitable des producteurs locaux.

Fort de l'engouement suscité par ces premières épiceries et des constats de l'enquête alimentaire, le Pays de Béarn souhaite accompagner un projet VRAC ruralité, visant à étendre l'expérimentation à un territoire pilote rural afin de répondre à des enjeux spécifiques : plus de 15 % des habitants des zones rurales vivent sous le seuil de pauvreté, 25 % des communes de moins de 3 500 habitants n'ont pas de commerce alimentaire de proximité, et les producteurs locaux perçoivent une part limitée du prix final des produits vendus en grandes surfaces.

Le projet se déroulera en plusieurs étapes : définition du territoire pilote et modalités d'expérimentation ; mobilisation des habitants, producteurs et partenaires ; lancement des épiceries avec animation et approvisionnement ; et organisation d'actions participatives et de sensibilisation sur les enjeux alimentaires, sociaux et environnementaux.

Cette expérimentation, prévue jusqu'en décembre 2027, fera l'objet d'une évaluation et pourra être déployée sur d'autres territoires du Béarn, contribuant à renforcer l'accès à une alimentation de qualité, à soutenir les producteurs locaux et à développer le lien social dans les zones rurales.

Axe 4 - Transmettre les savoir-faire et renforcer la mise en réseau des acteurs du territoire, en valorisant le patrimoine culinaire et gastronomique béarnais

Le projet éducatif Lo Topin, à la croisée du Projet Alimentaire Territorial et du programme de valorisation de l'identité culturelle béarnaise vise à sensibiliser les enfants à l'alimentation locale, tout en valorisant la langue, la culture et les savoir-faire du territoire. Il combine des interventions en classe, des rencontres sur le terrain avec des producteurs et artisans locaux, ainsi que des ateliers participatifs et une journée de clôture. Le projet s'appuie sur un partenariat étroit avec le CIRDOC, l'association Ecocène, les intercommunalités et les acteurs agricoles et alimentaires du Béarn.

En 2025, Lo Topin a concerné 10 classes, soit environ 250 enfants de la maternelle à la 6^e. Cette expérimentation a permis de préparer l'appropriation du projet par les intercommunalités, à travers la formation des agents et partenaires locaux. Fort de ces premières avancées, le projet montera en puissance en 2026 avec l'objectif d'impliquer 24 classes, soit environ 525 enfants, de conforter le portage intercommunal et d'organiser un temps de clôture festif à l'échelle du territoire en fin d'année scolaire.

Il est précisé que l'ensemble de ces actions seront fonctionnées s'appuiera sur :

- les subventions de la Caisse des Dépôts et Consignations, obtenues dans le cadre de l'AMI « Démonstrateurs territoriaux » de la Ceinture Verte Groupe ;
- les subventions de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine, obtenues dans le cadre de l'AAP national intitulé « Vers une stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat ».
- les subventions mobilisées au titre des fonds européens territorialisés.

Au regard de ces éléments, il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

- 1. Approuver le plan d'actions prévisionnel pour l'année 2026 présenté ci-dessus ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Président à signer les conventions et tout autre document afférent à la mise en œuvre ;**
- 3. Autoriser Monsieur le Président à solliciter et signer toute demande de subvention en lien avec les actions du Projet Alimentaire Territorial.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les signatures

Pour extrait Conforme,

Le Secrétaire

Victor DUBRET



Le Président,

F. Bayrou

François BAYROU

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le 16/02/2026

S²LO

ID : 064-200079051-20260116-D05_20260116-DE